

République Française

**Commune de Domloup
Département d'Ille et Vilaine, Canton de Châteaugiron**

Conseil municipal

Séance du lundi 16 janvier 2023

Extrait du registre des délibérations

Le lundi seize janvier deux mille vingt-trois, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de DOMLOUP, régulièrement convoqué le dix janvier 2023, s'est réuni en séance publique à la mairie de DOMLOUP.

Étaient présents : M.M. Jacky LECHÂBLE, Sylviane GUILLOT, Sébastien CHANCEREL, Katell BEUCHER, Géraldine HARNOIS-MARTIN, Jean-Marc DESHOMMES, Isabelle LHOMME, Michel MERCIER, Sandrine BOUCARD, Bernard BOUFFART, Jérôme CHOPIN, Laurent CLISSON, Kevin DOFAL, Gérard DOMINÉ, Goulven DONNIOU, David EGASSE, Marie-Anne EON, Sylvie FILATRE, Catherine GUIBERT, Christophe LAINÉ, Yves LE GALL, Sandrine LELIÈVRE, Sunita LE ROUX, Elodie RAYMOND

Absents(tes) excusée(s) : M.M Léna MONNIER, Daniel PRODHOMME (pouvoir à Yves LE GALL), Viviane SAINT-DENIS

Monsieur Laurent CLISSON est élu secrétaire de séance.

Le Maire préside la séance et présente ce qui suit.

2023-16/01-04 Finances/Demande de subvention Région Bretagne/ Matériel de désherbage alternatif

Dans la continuité du Label « zéro phyto durable » la commune envisage l'achat d'un aérateur à lames pour le travail à effectuer sur les terrains de football.

Un devis a été demandé auprès de l'entreprise RM Motoculture. Le montant de cet achat revient à 4 746.00 € HT soit 5 695.20 € TTC.

La Région Bretagne offre une possibilité de « financement des matériels de désherbage alternatif au désherbage chimique en zone non agricole ».

Le montant de l'aide est déterminé en fonction des dépenses éligibles et du coût plafond. Un pourcentage est appliqué au montant HT du devis. Le taux sera déterminé en fonction de l'instruction du dossier et pourra varier de 30 à 40% en fonction du tableau des matériels éligibles.

Une bonification (+10%) est appliquée lorsque la collectivité (répondant à l'ensemble des critères d'éligibilités) est reconnue zéro phyto.

Plan de financement envisagé

Nature des dépenses	Montant € HT	Ressources	Montant € HT	%
Achat d'un aérateur à lames	4 746.00	Région Bretagne	2 373.00	40% (+10% commune « zéro Phyto »)
		Autofinancement		
		Fonds propres	2 373.00	50
		Emprunts		
TOTAL	4 746.00	TOTAL	4 746.00	100

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **Sollicite** auprès de la Région Bretagne dans le cadre du « financement des matériels de désherbage alternatif au désherbage chimique en zone non agricole » pour l'achat d'un aérateur à lames
- **Accepte** le plan de financement tel que présenté ci-dessus
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à exécuter cette décision et à signer tout document s'y rapportant

Fait lesdits jour mois et an
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Jacky LECHÂBLE

